



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 130 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies

en Éthiopie et en Érythrée

Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	4
II. Ressources nécessaires	16
III. Analyse des variations	19
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	22
V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau des services de contrôle interne	22
Annexe	
Organigrammes	29



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Erythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, dont le montant brut s'élève à 176 716 200 dollars.

Compte tenu de l'achèvement de la deuxième phase du retrait de la composante militaire de la Mission, le Secrétariat a réévalué les effectifs civils et recommande de les réduire de 10 %, soit une suppression de 61 postes (26 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 27 postes d'agent recruté dans le pays et 8 postes de Volontaire des Nations Unies). Le budget couvre donc le déploiement de 220 observateurs militaires, 3 184 militaires, 230 fonctionnaires internationaux, 246 agents recrutés dans le pays et 74 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur le résultat, qui présentent une analyse par composante (composante civile essentielle, composante militaire et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission.

La variation du niveau des ressources nécessaires, tant humaines que financières, est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice va du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	94 115,2	97 550,4	79 597,7	(17 952,7)	(18,4)
Personnel civil	34 311,3	31 757,1	32 718,3	961,2	3,0
Dépenses opérationnelles	55 173,7	69 024,1	64 400,2	(4 623,9)	(6,7)
Montant brut	183 600,2	198 331,6	176 716,2	(21 615,4)	(10 9)
			4		
Recettes provenant des contributions du personnel	4 577,3	4 557,4	477,5	(79,9)	(1,8)
Montant net	179 022,9	193 774,2	172 238,7	(21 535,5)	(11,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	183 600,2	198 331,6	176 716,2	(21 615,4)	(10 9)

Ressources humaines

	<i>Observateurs militaires^a</i>	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et gestion						
Postes approuvés 2004/05	–	–	7	4	–	11
Postes proposés 2005/06	–	–	7	4	–	11
Composante						
Civile						
Postes approuvés 2004/05	–	–	52	15	11	78
Postes proposés 2005/06	–	–	47	14	11	72
Militaire						
Postes approuvés 2004/05	220	3 980	10	4	–	4 214
Postes proposés 2005/06	220	3 184	9	4	–	3 417
Appui						
Postes approuvés 2004/05	–	–	187	250	71	508
Postes proposés 2005/06	–	–	167	224	63	454
Total						
Postes approuvés 2004/05	220	3 980	256	273	82	4 811
Postes proposés 2005/06	220	3 184	230	246	74	3 954
Variation nette	–	(796)	(26)	(27)	(8)	(857)

^a Effectif maximum autorisé.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans ses résolutions 1312 (2000) du 31 juillet 2000 et 1320 (2000) du 15 septembre 2000 et l'a amendé par sa résolution 1430 (2002) du 14 août 2002. Il a ensuite autorisé la prolongation du mandat dans des résolutions dont la dernière en date était la résolution 1560 (2004) du 14 septembre 2004.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à un règlement pacifique du différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile, composante militaire et composante Appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2004/05, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

5. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint et dont les bureaux sont situés à Asmara et à Addis-Abeba. Il est secondé par deux représentants spéciaux adjoints, ayant rang l'un de Sous-Secrétaire général et l'autre de D-2, et dont les bureaux sont installés à Asmara et à Addis-Abeba, respectivement. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de niveau D-2. Le Bureau des affaires politiques est dirigé par un spécialiste des affaires politiques occupant un poste de la classe D-1

Direction exécutive et gestion

6. La direction et la gestion de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Postes approuvés 2004/05	1	1	3	–	–	2	–	7	4	–	11
Postes proposés 2005/06	1	1	3	–	–	2	–	7	4	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : composante civile essentielle

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.1 Règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	1.1.1 Poursuite du dialogue avec les deux parties au conflit dans le cadre de réunions ou de consultations régulières avec le chef de la Mission
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 70 réunions et consultations entre le chef de la Mission et les hauts dirigeants politiques et personnalités religieuses des deux parties • 190 réunions politiques et réunions d'information avec les parties extérieures intéressées par le processus de paix, c'est-à-dire les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les amis de la MINUEE, des représentants de la communauté diplomatique dans les deux pays, des représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine et des délégués en visite • 30 visites du chef de la Mission et de ses collaborateurs directs auprès de dirigeants communautaires dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes • 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité • Campagne à la radio et à la télévision, comprenant de 2 à 4 heures d'émission deux fois par semaine en 7 langues, couvrant la zone de la Mission; 7 campagnes d'information et de publicité indirecte; 7 campagnes de publicité directe pour promouvoir les programmes radio, 12 messages d'intérêt public à la télévision et à la radio en 7 langues; 10 épisodes de 30 minutes d'un film télévisé et 5 épisodes d'un « dialogue vidéo » en 2 langues, une émission documentaire de télévision • Distribution d'imprimés, notamment 12 bulletins mensuels en anglais, amharique et tigréen, avec inclusion d'afaan, oromo et afar à titre expérimental, et 10 éditions spéciales; distribution de 15 000 calendriers dans la zone de la Mission • 52 séances d'information à l'intention de la presse • Gestion de 3 centres d'information en Éthiopie, à l'intention de 40 000 visiteurs 	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Instauration de conditions de vie sûres dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes.	1.2.1 Retour des 140 000 déplacés restants en Éthiopie et en Érythrée dans leurs foyers respectifs 1.2.2 Réinstallation de 40 000 personnes directement affectées par le transfert de territoires
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Supervision du retour et de la réinstallation de 140 000 déplacés • Supervision de la situation en matière de droits de l'homme et de la situation humanitaire de 40 000 personnes affectées par le transfert de territoires • 50 déplacements pour l'établissement des faits et la surveillance dans la Zone de sécurité temporaire, notamment avec les représentants des équipes de pays des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et/ou de donateurs • Fourniture périodique d'un appui logistique aux équipes de pays des Nations Unies • Participation à 40 réunions hebdomadaires et 12 réunions mensuelles des équipes de pays des Nations Unies, à la réunion annuelle commune de ces équipes en Éthiopie et en Érythrée et à des réunions spéciales, selon que de besoin, sur des questions humanitaires • Coordination régulière des activités de la Mission dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes avec les activités humanitaires et les programmes de reconstruction d'organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organisations travaillant dans ces zones • Organisation d'activités de sensibilisation commune au VIH/sida (ateliers, participation à des activités de sensibilisation, célébration de la journée du VIH/sida) avec d'autres organismes des Nations Unies [ONUSIDA, UNICEF, Organisation mondiale de la santé (OMS)], les forces armées des pays hôtes et la population locale 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs concernant les droits de l'homme consignés dans les Accords de paix d'Alger	1.3.1 Réduction du nombre de cas signalés d'enlèvement, de détention et de « disparition » par-delà la frontière, qui sera ramené à 40 en 2005/06 (contre 53 cas affectant 94 personnes en 2003/04 et 60 en 2004/05) 1.3.2 Réduction du nombre de cas de violations des droits de l'homme dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, qui sera ramené à 25 en 2005/06 (contre 49 incidents affectant 133 victimes présumées en 2003/04 et 40 en 2004/05)

	1.3.3. Règlement juridique des questions relatives à la nationalité, à la famille, aux droits à la propriété et à l'utilisation des sols pour les 40 000 personnes affectées par le transfert de territoires
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur 80 cas d'incident transfrontières, y compris des enlèvements, des détentions et des disparitions • Enquête sur 60 rapports faisant état de violations des droits de l'homme dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes • Coordination des politiques à mettre en œuvre dans le domaine des droits de l'homme et conseils à ce sujet pour 100 réunions avec des autorités locales et des groupes de la société civile en Éthiopie • 100 visites dans les camps de déplacés et de réfugiés et les camps de transit • Entrevues avec des civils d'origine éthiopienne rapatriés par l'Érythrée et des civils d'origine érythréenne rapatriés par l'Éthiopie (accueillis dans des camps de transit, pour obtenir des informations directes sur la situation) • Participation à 15 réunions des groupes de travail mixtes MINUEE/équipe de pays des Nations Unies sur les droits de l'homme en Éthiopie et en Érythrée aux fins de l'échange d'information sur les activités et programmes relatifs aux droits de l'homme et de leur coordination, et présidence de ces réunions • Organisation de 2 séminaires à l'échelon national à l'intention de représentants des gouvernements et de personnalités religieuses sur le rôle et l'impact des droits de l'homme dans le processus de paix • Organisation de 30 séminaires de formation aux questions concernant les droits de l'homme à l'intention de responsables des forces de l'ordre, des associations de femmes et de jeunes et d'autres organisations de la société civile 	
<i>Facteurs externes :</i>	
Les parties continueront à coopérer avec la Mission	

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, composante civile essentielle

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara											
Postes approuvés 2004/05	1	–	1	–	–	2	–	4	–	–	4
Postes proposés 2005/06	1	–	1	–	–	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Addis-Abeba											
Postes approuvés 2004/05	1	–	1	–	–	2	–	4	3	–	7
Postes proposés 2005/06	–	1	1	–	–	1	–	3	3	–	6
Variation nette	(1)	1	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau des affaires politiques											
Postes approuvés 2004/05	–	1	6	10	–	2	–	19	–	–	19
Postes proposés 2005/06	–	1	6	8	–	2	–	17	–	–	17
Variation nette	–	–	–	(2)	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Bureau des droits de l'homme											
Postes approuvés 2004/05	–	–	3	4	–	2	–	9	2	6	17
Postes proposés 2005/06	–	–	3	4	–	2	–	9	2	6	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'information											
Postes approuvés 2004/05	–	–	4	4	6	1	–	15	10	4	29
Postes proposés 2005/06	–	–	4	4	5	1	–	14	9	4	27
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Groupe de la politique de la lutte contre le sida											
Postes approuvés 2004/05	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Postes proposés 2005/06	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Postes approuvés 2004/05	2	1	16	18	6	9	–	52	15	11	78
Postes proposés 2005/06	1	2	16	16	5	7	–	47	14	11	72
Variation nette	(1)	1	–	(2)	(1)	(2)	–	(5)	(1)	–	(6)

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<i>Réalisations escomptées/produits</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Réalisation escomptée : 1.1 Règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Il est tenu compte de la suppression de six postes (2 postes d'administrateur, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux et 1 poste d'agent recruté sur le plan national) dans la mesure où les fonctions correspondantes seraient rationalisées et redistribuées entre les postes restants 	
<p><i>Justification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel recruté sur le plan international : reclassement d'un poste Suite à l'évaluation du fonctionnement de la Mission par le Département des opérations de maintien de la paix et conformément aux ajustements apportés à la configuration de la MINUEE, il est jugé nécessaire de rationaliser sa structure de gestion. Compte tenu de l'état actuel du processus de paix et de la dimension relativement faible de bureaux de la MINUEE à Addis-Abeba, il est recommandé que le poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans cette ville, qui est actuellement un poste de sous-secrétaire général, soit classé à D-2 Personnel recruté sur le plan international : suppression de 5 postes Le réexamen des effectifs actuels à l'appui de cette composante ayant permis de déterminer qu'il sera possible de redistribuer la charge de travail, il a été décidé de recommander la suppression de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan international, comme suit : 1 poste d'agent des services généraux du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Addis-Abeba; 1 poste d'agent des services généraux du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara; 2 postes d'administrateur du Bureau des affaires politiques; et 1 poste d'agent du Service mobile du Bureau de l'information Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste En sus des suppressions indiquées ci-dessus et compte tenu des besoins futurs des différentes sections de la composante organique, il est également recommandé de supprimer 1 poste d'agent recruté dans le pays au Bureau de l'information 	

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Maintien de la séparation des forces et de l'intégrité et de la sécurité de la Zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de cessation des hostilités
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Présidence de 9 réunions de Commission de coordination militaire avec les deux parties Présidence de 36 réunions des Comités de coordination militaire de secteur avec les parties 52 560 jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (4 observateurs militaires par patrouille x 2 patrouilles par jour x 18 postes x 365 jours) 	

<ul style="list-style-type: none"> • 216 080 jours-homme de patrouille terrestre (8 soldats par patrouille x 2 patrouilles par jour x 37 postes x 365 jours) • 2 646 heures de patrouille aérienne • 119 720 jours-homme de garde de poste fixe d'observation (8 soldats par poste x 41 postes x 365 jours) • 5 470 inspections à l'improviste dans la Zone de sécurité temporaire 	
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes sur 600 incidents mineurs (bétail de l'une ou l'autre partie pénétrant dans la Zone de sécurité temporaire ou traversant la frontière accidentellement ou pour paître, enlèvement d'hommes ou vol de bétail par l'une ou l'autre partie, tirs en l'air ou explosions de mines ou munitions non explosées) 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Réduction du risque causé par les mines dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes	<p>2.2.1 Réduction du nombre de victimes dans la population locale résultant d'accidents dus à des mines, ramené à 30 en 2005/06 contre 40 en 2003/04 et 2004/05</p> <p>2.2.2 Réduction du nombre d'explosions de nouvelles mines antichar posées sur les routes dans la Zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes (ramené à zéro en 2005/06 contre 30 en 2002/03, 4 en 2003/04 et 2 en 2004/05)</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Déminage de 10 000 kilomètres de routes d'accès aux emplacements où sont érigées les bornes • Neutralisation des mines et munitions non explosées sur 500 000 mètres carrés au voisinage des bornes • Enquêtes sur 15 accidents dus à des mines • Repérage et destruction de 20 000 munitions non explosées (allant de munitions d'armes légères à de grosses bombes) • Déminage d'une superficie de 20 millions de mètres carrés à l'occasion de déplacements de la Force et d'activités de formation • Mise à jour de 2 évaluations des risques posés par les mines et les munitions non explosées • Mise à jour et enrichissement des bases de données sur les mines et des cartes des zones de responsabilité • Formation aux risques posés par les mines à l'intention de 25 000 civils 	
<i>Facteurs externes</i> : Les parties ne limiteront pas la liberté de mouvement du personnel de la MINUEE.	

<i>Réalisations escomptées/produits</i>
Réalisation escomptée : 2.1 Maintien de la séparation des forces et de l'intégrité et de la sécurité de la Zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes
<i>Produits</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Il est tenu compte de la suppression d'un poste d'agent du Service mobile, dans la mesure où les fonctions correspondantes seraient redistribuées entre les postes restants
<i>Justification</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste <p>Après examen des effectifs actuels et des besoins futurs du Bureau du commandant de la Force, il est recommandé de supprimer 1 poste d'agent du Service mobile recruté sur le plan international au Bureau du commandant adjoint de la Force</p>

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Utilité et efficacité de l'appui apporté à la Mission dans les domaines logistique et administratif et dans celui de la sécurité	<p>3.1.1 Réduction du nombre de jours nécessaires pour procéder à la passation par pertes et profits et à la liquidation des avoirs (ramené à 105 en 2005/06 contre 172 en 2003/04 et 120 en 2004/05)</p> <p>3.1.2 Réduction du nombre d'accidents (ramené à 60 en 2005/06 contre 300 en 2003/04 et 67 en 2004/05)</p> <p>3.1.3 Accroissement du pourcentage de véhicules blindés disponibles (porté à 85 % en 2005/06 contre 72 % en 2003/04 et 75 % en 2004/05)</p> <p>3.1.4 Accroissement du pourcentage de véhicules civils disponibles, (porté à 95 % en 2005/06 contre 93 % en 2003/04 à 91 % en 2004/05)</p>
<i>Produits</i>	
<p>Amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du délai entre l'identification et la cession du matériel devant être déclassé conformément à la législation environnementale, du fait de la création d'un Groupe de la cession des avoirs et de l'établissement d'un site pour les entreposer • Application d'un système plus rigoureux de vérification de la capacité de conduire de tous les usagers de véhicules de la MINUEE, complétée par diverses campagnes organisées par le Comité consultatif sur la sécurité routière et par des amendes en cas de violation du code de la route 	

- Mise en œuvre d'un programme d'entretien préventif à 5 000 kilomètres pour tous les véhicules, grâce à l'utilisation du système Carlog

Personnel militaire et de police

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 3 184 soldats et de 220 observateurs militaires
- Fourniture de rations et d'eau à 3 184 soldats en moyenne dans 19 emplacements
- 130 inspections de matériel appartenant à des contingents, examen de 3 mémorandums d'accord

Personnel

- Gestion des contrats de 230 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 246 agents recrutés sur le plan national et 74 Volontaires des Nations Unies en moyenne

Installations

- Entretien de 44 installations et de 25 parcelles dans 28 emplacements
- Exploitation et entretien de 2 usines d'épuration et de mise en bouteille de l'eau
- Entretien de 22 puits
- Exploitation et entretien de 212 groupes électrogènes
- Entretien de 143 km de routes empruntées par les camions d'approvisionnement, dont 30 km ont été réparés
- Mise en œuvre de la première phase du projet de construction en deux ans de 25 tours d'observation (sur 35) dans 17 sites de déploiement et de 7 installations destinées à la MINUEE

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 520 véhicules, dont 62 véhicules blindés, dans 5 emplacements
- Exploitation et entretien de 7 ateliers de transport et exploitation de 2 ateliers mobiles

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour 30 systèmes VSAT, 22 standards téléphoniques dans 24 emplacements et 400 appareils radio HF mobiles équipés de dispositif de repérage des véhicules

Informatique

- Service d'appui et d'entretien pour 1 103 ordinateurs de bureau, 192 ordinateurs personnels, 534 imprimantes, 6 traceurs et 104 serveurs dans 25 emplacements

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire civil de niveau I et d'un hôpital militaire de niveau II pour le personnel de la mission
- Distribution de matériel d'information sur les pratiques sexuelles sans risques à tout le personnel militaire et gestion de 9 bibliothèques sur le VIH/sida

<ul style="list-style-type: none"> • Visites d'évaluation sur l'adéquation des conseils donnés aux soldats avant le déploiement sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles dans 3 pays fournissant des contingents • Formation de 180 formateurs en matière de prévention du VIH/sida, suivie par la formation d'environ 600 éducateurs parmi les soldats <p>Fournitures et services divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de 6 300 cartes <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, dans 5 installations et 6 locaux
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Les facteurs liés à l'environnement, c'est-à-dire les conditions météorologiques, n'entraveront pas les opérations de la Mission</p> <p>Les vendeurs, entrepreneurs et fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services comme prévu dans les contrats</p>

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du chef de l'Administration											
Postes approuvés 2004/05	–	1	3	10	36	5	–	55	56	19	130
Postes proposés 2005/06	–	1	3	7	32	5	–	48	53	19	120
Variation nette	–	–	–	(3)	(4)	–	–	(7)	(3)	–	(10)
Bureau du chef des Services administratifs											
Postes approuvés 2004/05	–	–	6	15	21	6	–	48	44	7	99
Postes proposés 2005/06	–	–	6	11	21	5	–	43	40	6	89
Variation nette	–	–	–	(4)	–	(1)	–	(5)	(4)	(1)	(10)
Bureau des services d'appui intégré											
Postes approuvés 2004/05	–	–	10	16	48	10	–	84	150	45	279
Postes proposés 2005/06	–	–	10	13	45	8	–	76	131	38	245
Variation nette	–	–	–	(3)	(3)	(2)	–	(8)	(19)	(7)	(34)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Total											
Postes approuvés 2004/05	–	1	19	41	105	21	–	187	250	71	508
Postes proposés 2005/06	–	1	19	31	98	18	–	167	224	63	454
Variation nette	–	–	–	(10)	(7)	(3)	–	(20)	(26)	(8)	(54)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<i>Réalisations escomptées/produits</i>
Réalisations escomptées : 3.1 Utilité et efficacité de l'appui apporté à la mission dans les domaines administratif et logistique et dans celui de la sécurité
<i>Produits</i>
Militaires et personnel de police
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 3 184 soldats • Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 3 184 soldats dans 19 emplacements
Transports terrestres
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien de 520 véhicules appartenant aux Nations Unies
Transports aériens
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation et entretien de 3 avions et de 9 hélicoptères
<i>Justification</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel recruté sur le plan international : suppression de 20 postes (10 postes d'administrateur, 7 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux) <p>Suite à l'achèvement de la deuxième phase du retrait des troupes, le bataillon d'infanterie et les éléments d'appui du secteur Est seraient rapatriés et les trois secteurs existant seraient regroupés en deux secteurs principaux et un sous-secteur à l'Est. Le retrait des troupes se traduira par une réduction de la composante appui; cependant, le sous-secteur continuera d'avoir besoin d'un appui pour les sites de déploiement des observateurs militaires et les bureaux organiques sur le terrain. Compte tenu de la redistribution de la charge de travail envisagée après la consolidation, il est recommandé de supprimer 20 postes de fonctionnaire international comme suit : 3 postes d'administrateur et 4 postes d'agent du Service mobile au bureau du chef de l'Administration; 4 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux au bureau du chef des Services administratifs; 3 postes d'administrateur, 3 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux au Bureau des services d'appui intégré.</p>

• **Personnel recruté sur le plan national : suppression de 26 postes**

Compte tenu des considérations qui précèdent, il est également recommandé de supprimer 26 postes de personnel recruté sur le plan national, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 3 postes au bureau du chef de l'Administration; 4 postes au bureau du chef des Services administratifs et 19 postes au Bureau des services d'appui intégré.

• **Volontaires des Nations Unies : suppression de 8 postes**

De manière analogue, après examen des fonctions d'appui des Volontaires des Nations Unies et compte tenu de la redistribution de la charge de travail envisagée après le retrait des troupes, il est recommandé de supprimer 8 postes de Volontaire des Nations Unies sur un total de 82, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 1 poste au bureau du chef des Services administratifs et 7 postes au Bureau des services d'appui intégré.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montant alloué ^a (2004/05) (2)	Dépenses prévues (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 353,5	7 222,6	7 308,8	86,2	1,2
Contingents	86 761,7	90 327,8	72 288,9	(18 038,9)	(20,0)
Police civile	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
Total partiel	94 115,2	97 550,4	79 597,7	(17 952,7)	(18,4)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^b	30 459,9	27 620,3	29 113,2	1 492,9	5,4
Personnel recruté sur le plan national ^c	1 097,5	1 321,0	1 065,0	(256,0)	(19,4)
Volontaires des Nations Unies	2 753,9	2 815,8	2 540,1	(275,7)	(9,8)
Total partiel	34 311,3	31 757,1	32 718,3	961,2	3,0
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	-	-	-	-	-
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-
Voyages	893,9	850,0	700,0	(150,0)	(17,6)
Installations et infrastructures	19 255,1	21 335,3	15 991,2	(5 344,1)	(25,0)
Transports terrestres	2 923,8	6 088,2	6 095,0	6,8	0,1
Transports aériens	16 177,4	21 402,9	22 461,0	1 058,1	4,9
Transports maritimes	-	-	-	-	-
Transmissions	5 681,8	7 185,7	5 685,3	(1 500,4)	(20,9)
Informatique	1 016,5	2 347,1	1 476,9	(870,2)	(37,1)
Services médicaux	2 298,9	2 950,2	2 295,3	(654,9)	(22,2)
Matériel spécial	1 644,3	1 566,3	1 436,0	(130,3)	(8,3)
Fournitures, services et matériel divers	5 282,0	5 298,4	8 259,5	2 961,1	55,9

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué ^a (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	55 173,7	69 024,1	64 400,2	(4 623,9)	(6,7)
Total brut	183 600,2	198 331,6	176 716,2	(21 615,4)	(10,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 577,3	4 557,4	4 477,5	(79,9)	(1,8)
Total net	179 022,9	193 774,2	172 238,7	(21 535,5)	(11,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	183 600,2	198 331,6	176 716,2	(21 615,4)	(10,9)

^a Compte tenu de la répartition révisée des ressources entre les composantes Militaires et personnel de police et Dépenses opérationnelles.

^b Les montants pour 2005/06 reposent sur un taux de vacance de postes de 5 % (contre 10 % en 2004/05).

^c Les montants pour 2005/06 reposent sur un taux de vacance de postes de 5 % (contre 2 % en 2004/05).

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Les montants prévus au titre du matériel majeur (contrats de location avec services) et du soutien autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont calculés à partir des taux standard de remboursement et se chiffrent au total à 25 973 400 dollars, qui se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)
Matériel majeur	
Contingent	
Matériel majeur	14 104,8
Soutien autonome	
Installations et infrastructure	
Restauration (cuisines)	936,1
Matériel de bureau	725,2
Électricité	876,5
Missions secondaires du génie	566,9
Blanchisserie et nettoyage	783,9
Matériel de campement	–
Hébergement	37,5
Magasins – divers	1 583,5
Matériel à caractère unique	–
Magasins – défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	3 064,7

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<i>Services médicaux</i>	
Services médicaux	1 915,5
<i>Matériel spécial</i>	
Neutralisation des explosifs et munitions	260,8
Observation	1 118,0
Identification	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	11 868,6
Total	25 973,4

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,10	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
Usage opérationnel intensif	3,80	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,90	1 ^{er} juillet 2004	1 ^{er} juillet 2002
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25 – 3,50		

C. Formation

8. Les montants estimatifs prévus au titre de la formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)U.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Consultants en formation	–
Frais de voyages autorisés liés à la formation	200,0
Redevances, fournitures et services pour la formation	179,0
Total	379,0

9. La Mission a l'intention d'organiser vigoureusement des activités de formation dans des domaines clefs, tels que les droits de l'homme, la sécurité, la sécurité aérienne, les transports, les communications et les technologies de l'information, ainsi que de préparer le personnel à faire face aux risques environnementaux dans la Mission. Un nombre important d'activités de formation prévues auront lieu au sein de la Mission, réduisant ainsi les déplacements en dehors de la zone de la Mission.

III. Analyse des variations¹

Référence

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

Mandat : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;

Facteurs externes : Variations imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;

Paramètres budgétaires : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;

Gestion : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(18 038,9)	(20,0 %)

• **Mandat : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

10. La variation est due principalement à une réduction des effectifs des contingents par rapport aux effectifs autorisés de 3 980 personnes au cours de l'exercice actuel, qui ont été réduits pour le budget pour 2005/06 à 3 184 personnes afin d'appliquer les ajustements à la structure de la MINUEE approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1560 (2004).

	<i>Variation</i>	
Personnel international	1 492,9	5,4 %

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

11. La variation est due principalement à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses communes de personnel résultant de la mise en œuvre de nouveaux paramètres pour les coûts standard. Les ressources nécessaires tiennent également compte d'une réduction de 26 personnes des effectifs, qui

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

passeront de 256 au cours de la période actuelle à 230 en 2005/06 ainsi que d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	(256,0)	(19,4 %)

• **Paramètres budgétaires : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

12. La variation s'explique par l'application d'une nouvelle méthodologie fondée sur un coût commun moyen pour tous les membres du personnel local dans les deux pays hôtes et tient compte d'une réduction de 27 postes ainsi que d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(257,7)	(9,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

13. La variation est attribuable principalement à une réduction du nombre de postes, qui passe de 82 à 74, et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(150,0)	(17,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

14. La variation est due à des mesures de réduction des coûts qui tiennent compte de la réduction proposée des effectifs ainsi que de l'importance accordée à la formation au sein de la Mission en utilisant les installations de formation mises en place par la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(5 344,1)	(25,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

15. Le facteur le plus important qui explique la variation est la réduction des ressources nécessaires au titre des remboursements aux pays fournisseurs de contingents pour le matériel appartenant aux contingents fournis dans le cadre du soutien logistique autonome. Les autres facteurs importants comprennent la réduction des ressources nécessaires pour les structures préfabriquées, les services de construction et les services d'entretien. La réduction au titre des structures préfabriquées et des services de construction tient au fait que les ressources nécessaires pour la fourniture et la construction d'unités d'hébergement en dur pour les contingents ont été obtenues au cours des exercices budgétaires précédents. La réduction des services d'entretien est un ajustement fondé sur l'expérience.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	1 058,1	4,9 %

• **Facteurs externes : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

16. La variation au titre de cette rubrique est due à l'augmentation du coût de la location et de l'exploitation des hélicoptères attribuable à une augmentation des prix du marché. La variation tient également compte de la modification de la flotte aérienne de la MINUEE, notamment l'élimination de l'avion à réaction privé et d'un hélicoptère.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(1 500,4)	(20,9 %)

• **Mandat : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

17. Le facteur le plus important qui explique la variation est la réduction des ressources nécessaires pour les remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome, en raison du retrait de contingents et de la réduction des effectifs.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(870,2)	(37,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

18. La variation est due principalement à une décision visant à remplacer un nombre moins élevé d'ordinateurs et de moniteurs de bureau, en tenant compte de la réduction des effectifs.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(654,9)	(22,2 %)

• **Mandat : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

19. Le facteur le plus important qui explique la variation est la réduction des ressources nécessaires pour les remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(130,3)	(8,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

20. La variation est principalement attribuable à la réduction des ressources nécessaires pour les remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel fourni dans le cadre du soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 961,1	55,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

21. La variation est due principalement à la fourniture de services commerciaux de détection des mines et de déminage conformément à un memorandum d'accord.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

22. En ce qui concerne le financement de la MINUEE, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) **L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, d'un crédit d'un montant de 176 716 200 dollars;**

b) **La mise en recouvrement, à raison de 14 726 350 dollars par mois, du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUEE.**

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/58/759/Add.8)

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation

1. Des renseignements actualisés ont été communiqués au Comité sur l'appui fourni aux contingents par la Mission. Le Comité demande que ces renseignements soient inclus à l'avenir dans les projets de budget (par. 18).

Des informations sur l'appui fourni aux contingents par la Mission ont été incluses dans le dossier d'informations supplémentaires.

2. Le Comité réitère l'opinion qu'il avait exprimée, à savoir que lorsque les postes sont régulièrement pourvus à un niveau inférieur au niveau autorisé et que les fonctionnaires recrutés à un grade inférieur donnent toute satisfaction aux responsables de la Mission en cause, il convient de revoir et de reclasser en conséquence le niveau des postes classés à un niveau supérieur (par. 27).

Afin de maintenir un certain degré de cohérence entre les différentes missions, les postes sont généralement classés selon la taille et les effectifs militaires de la mission. Les postes existant à la MINUEE sont classés selon les normes approuvées et on s'efforce effectivement de recruter des fonctionnaires au même niveau que les postes. Toutefois, dans certains cas, il arrive que des fonctionnaires dont la classe

personnelle est inférieure à celle des postes occupent temporairement ces postes. Cela est dû au fait que de nombreux fonctionnaires du Siège, en général de la catégorie des administrateurs, se portent candidats à un poste d'une classe supérieure dans la Mission en supposant qu'ils seront promus. Toutefois, selon le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU, ces fonctionnaires ne peuvent pas être promus, mais reçoivent une indemnité de fonctions, étant donné qu'ils remplissent des fonctions à un niveau supérieur. Dans de tels cas, le poste ne peut pas être reclassé à un niveau inférieur parce que sa classe doit correspondre au niveau de responsabilité inhérent au poste ou à la fonction. Actuellement, il n'y a que 8 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs qui occupent un poste d'une classe supérieure : 1 fonctionnaire P-4 qui occupe un poste P-5; 4 fonctionnaires P-3 qui occupent des postes de chef de section de la classe P-4; et 3 fonctionnaires P-2 qui occupent des postes P-3. Sur ces 8 fonctionnaires qui occupent des postes d'un niveau supérieur, 6 ont été sélectionnés sur une base compétitive grâce à des avis de vacance de poste diffusés dans le monde entier.

3. Le Comité recommande que le Secrétariat ne prenne aucune mesure relative au passage de fonctionnaires de la série 300 à la série 100 tant que cette question n'aura pas été examinée par l'Assemblée générale (par. 29).

Conformément à cette recommandation, le passage de fonctionnaires de la série 300 à la série 100 a été suspendu à la MINUEE en avril 2004.

4. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur la ventilation des dépenses afférentes à la formation, les types de formations prévues, les lieux où elles seront dispensées et le nombre de fonctionnaires à former, ainsi que sur les produits auxquels les activités de formation se rapportent. Néanmoins, le Comité rappelle que la formation du personnel constitue un élément important du projet de budget et que, en conséquence, toutes les ressources demandées à ce titre devraient figurer sous une seule rubrique du budget de manière claire et complète, au lieu d'être incluses dans plusieurs autres lignes budgétaires (par. 34).

Voir le paragraphe 8 du chapitre II du présent rapport.

5. Le Comité consultatif relève dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies sur les activités de formation menées en 2002-2003 que la plupart des fonctionnaires formés restent au service de la Mission (731 sur un total de 739). Le Comité estime toutefois qu'à mesure que le personnel est formé, les besoins en formation devraient décroître, de même que les voyages liés à la formation, surtout dans le cas de missions qui ne sont plus en expansion ou qui sont en cours de réduction (par. 36).

6. Étant donné les problèmes de sécurité auxquels se heurte la MINUEE, le Comité consultatif s'est renseigné sur la possibilité de transférer le quartier général d'Addis-Abeba pour le réinstaller dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique. Une analyse coûts-avantages a été communiquée au Comité, à sa demande. Les renseignements fournis sont très détaillés; néanmoins, ils ne tiennent pas compte du fait que la Mission touche à son terme. En conséquence, le Comité demande au Département des opérations de maintien de la paix d'étudier, en collaboration avec la Mission, la question du transfert sous l'angle de la sécurité et d'un point de vue opérationnel et financier, en tenant compte du fait que la Mission touche à son terme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale dans son prochain projet de budget (par. 42).

7. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations au sujet de l'emploi d'un avion à réaction privé à la MINUEE et recommandé que la Mission évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction par rapport à celle d'un avion à hélice et à l'affrètement d'avions et qu'elle réexamine les besoins (voir A/58/5 (vol. II), par. 145 à 149). Le Comité consultatif a également fait des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, où il demande que toutes les missions utilisant des avions à réaction privés continuent d'évaluer la nécessité et la rentabilité de l'utilisation de ce type d'appareil. Cette évaluation devrait être entreprise dans le cadre du contrôle par les missions de la configuration de leurs moyens aériens compte tenu de l'évolution

Appliqué.

La direction de la Mission ne considère pas la réinstallation du quartier général dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique comme une option viable. Toutefois, si une telle opération devenait nécessaire, elle serait effectuée en consultation avec le Siège de l'ONU. La décision récente concernant le déploiement de gardes finlandais a amélioré la sécurité du quartier général à Addis-Abeba. Il est possible que la MINUEE soit obligée d'abandonner les locaux en raison d'un projet d'expansion du réseau routier envisagé par le Gouvernement hôte. La MINUEE suit de près l'évolution de la situation et, si la réinstallation du quartier général devenait nécessaire, une analyse appropriée concernant de nouveaux locaux sera effectuée sous l'angle de la sécurité et d'un point de vue opérationnel et financier.

Appliqué. L'avion à réaction privé est utilisé non seulement par la direction de la Mission pour les déplacements officiels, mais également pour des évacuations médicales. En collaboration avec la Mission, le Département des opérations de maintien de la paix a examiné d'autres options permettant de fournir un appui sûr, spécifique et rapide aux évacuations médicales et il réitère qu'aucun service aérien privé d'évacuation médicale ne pourrait remplir les mêmes fonctions sans entraîner de risque médical supplémentaire ou à un coût inférieur. Néanmoins, étant donné que l'approbation de vols directs entre Asmara et Addis-Abeba est prévue, l'utilisation de l'avion à réaction privé a été supprimée pour la période du projet de budget.

7. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations au sujet de l'emploi d'un avion à réaction privé à la MINUEE et recommandé que la Mission évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction par rapport à celle d'un avion à hélice et à l'affrètement d'avions et qu'elle réexamine les besoins (voir A/58/5 (vol. II), par. 145 à 149). Le Comité consultatif a également fait des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, où il demande que toutes les missions utilisant des avions à réaction privés continuent d'évaluer la nécessité et la rentabilité de l'utilisation de ce type d'appareil. Cette évaluation devrait être entreprise dans le cadre du contrôle par les missions de la configuration de leurs moyens aériens compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels et du contexte dans lequel se déroule la Mission, et le recours à l'avion à réaction privé devrait être pleinement justifié. Le Comité consultatif recommande également que le Comité des commissaires aux comptes continue de suivre cette question (par. 49).

8. Le Comité consultatif relève dans les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis que les procédures de passation par pertes et profits et de liquidation appliquées pour le matériel informatique sont très lentes à la MINUEE. Cette question devrait être examinée en priorité. En outre, le Comité demande au Département des opérations de maintien de la paix de donner des indications à la Mission sur la marche à suivre pour faire don de ce matériel à des centres d'information, à des écoles ou à d'autres établissements appropriés, comme on l'a fait dans le cas de la FINUL (par. 51).

Appliqué. L'avion à réaction privé est utilisé non seulement par la direction de la Mission pour les déplacements officiels, mais également pour des évacuations médicales. En collaboration avec la Mission, le Département des opérations de maintien de la paix a examiné d'autres options permettant de fournir un appui sûr, spécifique et rapide aux évacuations médicales et il réitère qu'aucun service aérien privé d'évacuation médicale ne pourrait remplir les mêmes fonctions sans entraîner de risque médical supplémentaire ou à un coût inférieur. Néanmoins, étant donné que l'approbation de vols directs entre Asmara et Addis-Abeba est prévue, l'utilisation de l'avion à réaction privé a été supprimée pour la période du projet de budget.

La MINUEE a créé un Groupe de liquidation des avoirs en avril 2004 et tout le matériel informatique passé par pertes et profits avait été liquidé au 30 juin grâce à des ventes commerciales, avec des recettes d'environ 10 800 dollars. La MINUEE collabore avec les autorités douanières érythréennes pour faire en sorte que les procédures applicables aux acheteurs soient clairement définies. Les dons de matériel informatique ne sont donc pas nécessaires à ce stade. Des contrats à terme ont également été mis au point pour faciliter la liquidation rapide de différentes catégories de matériel passé par pertes et profits.

En mars 2004, le Département des opérations de maintien de la paix a envoyé aux missions des directives sur la liquidation ou le transfert gratuit des avoirs à des institutions appropriées, conformément aux éclaircissements fournis par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone concernant

8. Le Comité consultatif relève dans les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis que les procédures de passation par pertes et profits et de liquidation appliquées pour le matériel informatique sont très lentes à la MINUEE. Cette question devrait être examinée en priorité. En outre, le Comité demande au Département des opérations de maintien de la paix de donner des indications à la Mission sur la marche à suivre pour faire don de ce matériel à des centres d'information, à des écoles ou à d'autres établissements appropriés, comme on l'a fait dans le cas de la FINUL (par. 51).

La MINUEE a créé un Groupe de liquidation des avoirs en avril 2004 et tout le matériel informatique passé par pertes et profits avait été liquidé au 30 juin grâce à des ventes commerciales, avec des recettes d'environ 10 800 dollars. La MINUEE collabore avec les autorités douanières érythréennes pour faire en sorte que les procédures applicables aux acheteurs soient clairement définies. Les dons de matériel informatique ne sont donc pas nécessaires à ce stade. Des contrats à terme ont également été mis au point pour faciliter la liquidation rapide de différentes catégories de matériel passé par pertes et profits.

En mars 2004, le Département des opérations de maintien de la paix a envoyé aux missions des directives sur la liquidation ou le transfert gratuit des avoirs à des institutions appropriées, conformément aux éclaircissements fournis par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone concernant l'application des dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2001/4.

B. Comité des commissaires aux comptes

[A/58/5 (vol. II)]

1. Des divergences ont été notées au cours de l'exercice précédent entre le matériel durable devant être passé par pertes et profits et liquidé et les rapports d'activité du Comité de contrôle du matériel de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Il n'y a pas eu d'amélioration sensible. Il y avait une divergence de 14 039 dollars dont les montants sont indiqués dans les annexes. Le Comité recommande que l'Administration s'attaque aux facteurs entraînant des retards dans le processus de passation par pertes et profits et de liquidation [par. 52 b) et 53 a)]

Une suite est donnée à cette recommandation par le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec la Mission, par le biais de ses unités à comptabilité autonome. La direction de la Mission fera en sorte que les pertes d'avoirs fassent l'objet d'enquêtes rapides et soient notifiées conformément aux procédures établies. Le système Galileo aidera les unités à comptabilité autonome à traiter les affaires dont est saisi le Comité de contrôle du matériel. Entre-temps, les avoirs dont la passation par pertes et profits a été recommandée continueront à être enregistrés dans l'inventaire pertinent jusqu'à la fin du processus de liquidation. La direction de la Mission suivra de près le processus de passation par pertes et profits afin

1. Des divergences ont été notées au cours de l'exercice précédent entre le matériel durable devant être passé par pertes et profits et liquidé et les rapports d'activité du Comité de contrôle du matériel de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Il n'y a pas eu d'amélioration sensible. Il y avait une divergence de 14 039 dollars dont les montants sont indiqués dans les annexes. Le Comité recommande que l'Administration s'attaque aux facteurs entraînant des retards dans le processus de passation par pertes et profits et de liquidation [par. 52 b) et 53 a)]

2. Le Comité recommande que la MINUEE évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction par rapport à celle d'un avion à hélice et à l'affrètement d'avions pour les évacuations médicales et qu'elle réexamine les besoins (par. 148).

3. Afin de tirer parti des avantages offerts par une bonne planification des achats, les missions de maintien de la paix doivent suivre leurs plans d'achats. Le Comité a évalué les activités concernant les achats dans les missions et a noté les points suivants :

a) À la MINUEE, il y a eu 25 commandes concernant du matériel informatique divers qui ont été établies au cours des trois dernières semaines de l'exercice budgétaire, pour une valeur totale de 1 148 935 dollars. Un fournisseur a reçu cinq commandes en l'espace de sept jours pour un montant total de 368 920 dollars et un autre fournisseur a reçu quatre commandes en l'espace de trois jours pour un montant total de 460 945 dollars;

b) Après la réinstallation du quartier général de la MINUEE à Addis-Abeba en dehors de l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique, quatre contrats ou prorogations de contrat successifs concernant des services de sécurité ont été signés, mais après leur date effective.

Une suite est donnée à cette recommandation par le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec la Mission, par le biais de ses unités à comptabilité autonome. La direction de la Mission fera en sorte que les pertes d'avoirs fassent l'objet d'enquêtes rapides et soient notifiées conformément aux procédures établies. Le système Galileo aidera les unités à comptabilité autonome à traiter les affaires dont est saisi le Comité de contrôle du matériel.

Entre-temps, les avoirs dont la passation par pertes et profits a été recommandée continueront à être enregistrés dans l'inventaire pertinent jusqu'à la fin du processus de liquidation. La direction de la Mission suivra de près le processus de passation par pertes et profits afin d'assurer le traitement rapide des cas.

La Mission a supprimé l'utilisation de l'avion à réaction privé, et aucun crédit n'est prévu à ce titre dans le projet de budget.

La direction de la Mission a introduit et suivi un plan d'achat pour l'exercice budgétaire 2002/03 et cette pratique se poursuivra au cours des exercices financiers ultérieurs.

La MINUEE continuera à améliorer son système de planification des achats afin de réduire les demandes concernant des achats fragmentaires de biens et services. Afin de parvenir à cet objectif, la Mission continuera à dispenser une formation régulière au personnel concerné, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et la Division des achats, afin de renforcer davantage l'efficacité de son système d'achats.

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation

Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que les missions utilisent des plans d'achats pour faciliter un processus d'achats effectif et efficace (par. 173 et 174).

C. Bureau des services de contrôle interne

(A/58/364)

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation

1. Les auditeurs résidents du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ont constaté des retards dans l'exécution des projets à effet rapide et des failles dans les procédures de contrôle interne touchant la sélection et l'approbation de ces projets. Plus de 427 000 dollars, soit 60 % du montant alloué à ces derniers, n'avaient pas encore été versés au moment de l'audit (par. 61).

2. Il importait de renforcer les procédures budgétaires afin d'améliorer l'établissement et l'exécution des budgets de la MINUEE (par. 61).

3. Dans le cadre d'un projet pilote lancé par le Département des opérations de maintien de la paix, la Mission avait acheté deux stations de

Grâce à la création de bureaux de coordination civilo-militaire (CIMIC) dans les trois secteurs de la Mission, la capacité du programme de projets à effet rapide de passer en revue, suivre et évaluer les projets s'est nettement améliorée. Étant donné que le programme a de nombreux partenaires d'exécution et un grand nombre de projets dans de nombreuses localités différentes, chaque projet est différent des autres et présente son propre ensemble de problèmes. Les officiers chargés de la coordination civilo-militaire ont été formés à l'utilisation de formulaires et de procédures standard pour suivre et contrôler les projets d'une manière uniforme. Par conséquent, les procédures de contrôle interne pour la sélection et l'approbation des projets ont été renforcées et améliorées. Les montants alloués qui n'avaient pas encore été versés ont été réglés.

Les mesures prises ultérieurement pour renforcer les procédures budgétaires sur la base des recommandations des auditeurs internes de la MINUEE comprennent les éléments suivants, sans toutefois y être limitées :

- L'enregistrement des engagements de dépenses au cours de l'exercice budgétaire correct afin de situer correctement les dépenses;
- L'intensification de la coordination et des consultations entre les composantes militaire et civile en vue de l'établissement des coûts estimatifs (mise en œuvre du concept de budgétisation axée sur les résultats);
- La MINUEE a adopté des stratégies de formation qui comprennent des méthodes de « formation des formateurs » et a renforcé les activités de formation du personnel à l'intérieur de la Mission afin de réduire les frais de voyage liés à la formation.

Le projet de traitement et d'embouteillage de l'eau de la MINUEE est un projet pilote promu par le Département des opérations de maintien

3. Dans le cadre d'un projet pilote lancé par le Département des opérations de maintien de la paix, la Mission avait acheté deux stations de pompage et d'embouteillage de l'eau qui devaient servir à l'approvisionnement des contingents. Toutefois, le BSCI s'est aperçu que cette décision avait été prise sur la base d'hypothèses erronées quant aux économies attendues. Une nouvelle analyse du rapport coûts-avantages effectuée par les auditeurs résidents a révélé qu'il aurait été moins coûteux d'acheter des bouteilles d'eau dans le commerce (par. 61).

4. Le BSCI a découvert que la Mission n'avait pas réussi à obtenir des gouvernements hôtes l'autorisation d'effectuer des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba, comme il lui avait recommandé de le faire, et devait, lorsqu'elle voulait relier ces deux villes, passer par un pays voisin. Cela signifiait qu'elle ne pourrait pas renoncer à utiliser un avion à réaction pour le transport de passagers comme le BSCI le lui avait recommandé, tant qu'il n'existerait pas de couloir aérien pour des vols directs (par. 62).

5. Le BSCI a également constaté que le carburant était mal géré et que les règles de sécurité concernant sa manipulation n'étaient pas respectées; que les quantités de rations livrées étaient supérieures aux besoins; que la gestion des opérations de transport laissait à désirer et que la réparation et l'entretien des véhicules connaissait des retards. Il a par ailleurs jugé nécessaire d'améliorer la comptabilisation des jours de présence et des jours de congé (par. 62).

Le projet de traitement et d'embouteillage de l'eau de la MINUEE est un projet pilote promu par le Département des opérations de maintien de la paix. À cet égard, il a été assez difficile d'évaluer précisément à l'avance chaque facteur de coût intervenant dans le processus d'exploitation. En outre, des facteurs externes, tels que la difficulté d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, n'avaient pas été prévus au moment de l'évaluation des coûts. Les stations d'embouteillage de l'eau exploitées par la MINUEE sont la seule source d'eau potable pour les contingents. Le projet fonctionne bien grâce à l'amélioration des contrôles internes et des procédures mises en place à la suite des enseignements tirés.

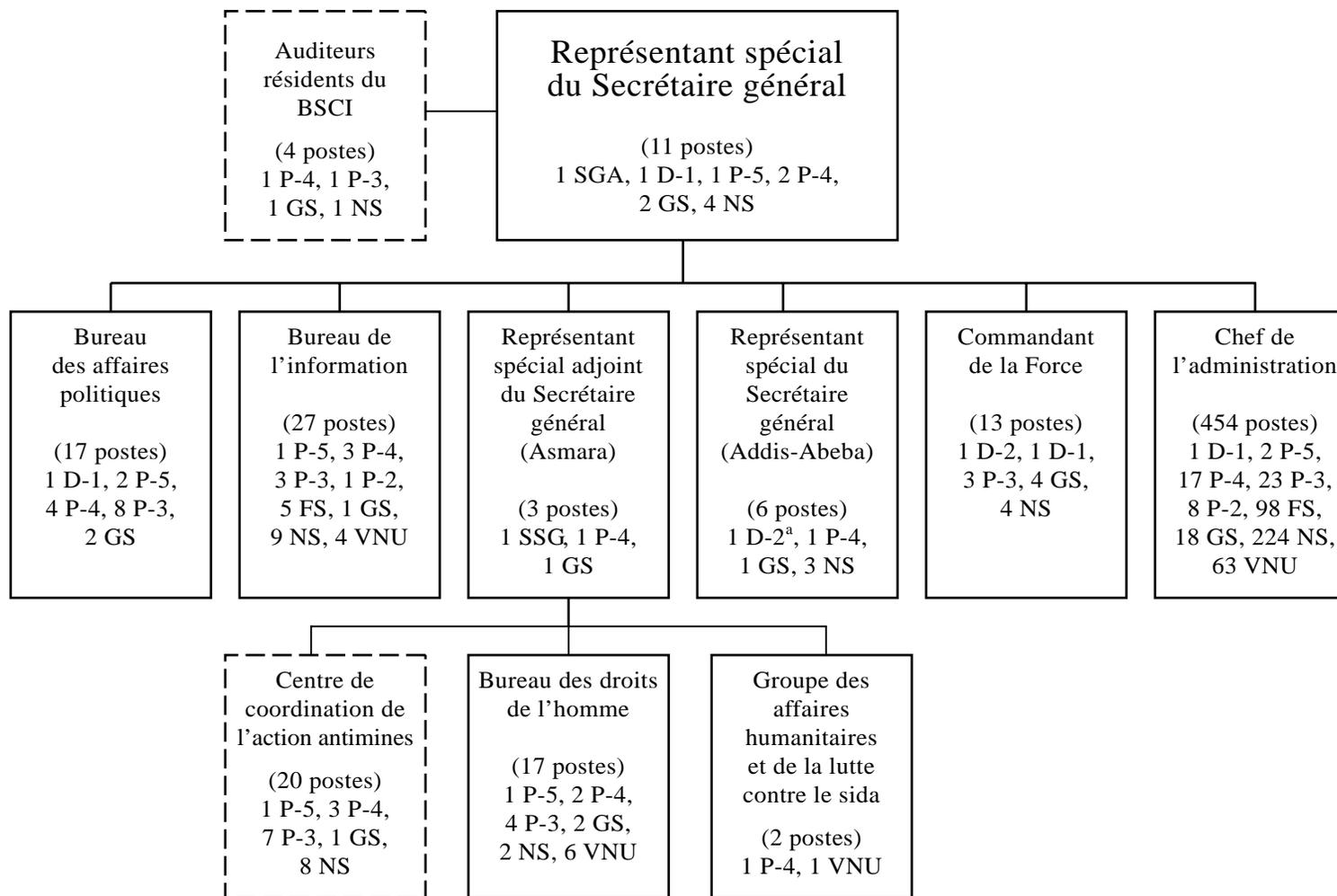
Après un retard considérable, des progrès ont été faits pour résoudre cette question. L'un des pays hôtes a accepté d'autoriser des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba. Les dispositions nécessaires pour assurer des vols directs sont prises et il est prévu que les vols directs entre les deux pays commenceront sous peu.

Les recommandations concernant ces questions ont été appliquées.

Annexe

Organigrammes*

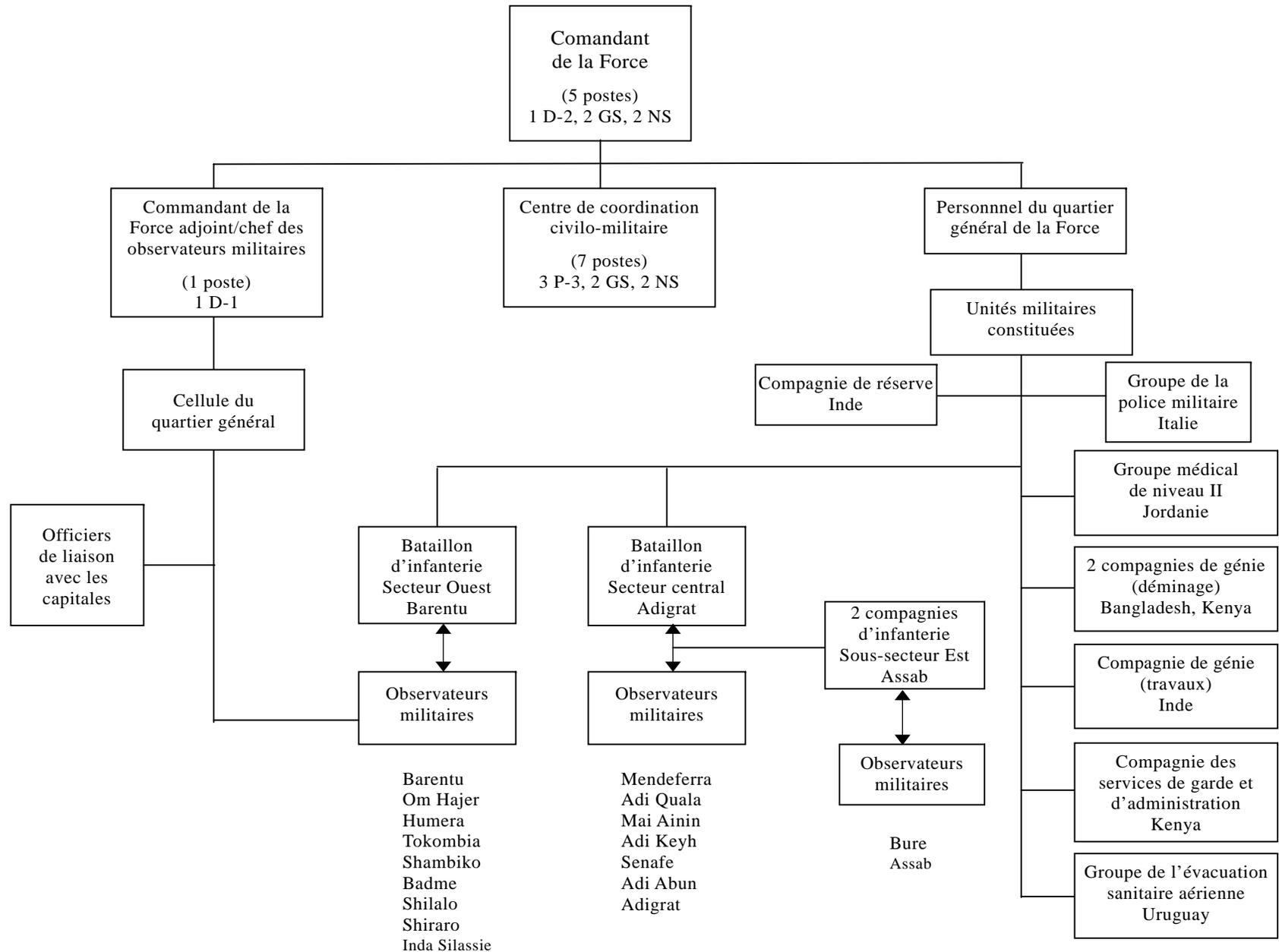
A. Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie



* Abréviations : FS = Service mobile; GS = Services généraux; NS = personnel recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Poste reclassé.

B. Composante militaire



C. Services administratifs

